



COMPTE-RENDU SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

18/05/2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit mai, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Perpezac-le-Blanc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sandrine LABROUSSE, Maire.

Présents : Jérôme LAURIER, Gérard LABROUSSE, Bernard GAY, Michel DAVID, Francine LAPOUGE

Excusé(s) : Laurent VALET, Gérard COOPER, Claire AGNOUX

(Absent(s) : Christophe BEGA, Valérie GRELIER

Pouvoir(s) : Laurent VALET a donné pouvoir à Sandrine LABROUSSE

Secrétaire : Francine LAPOUGE

1 Don d'une parcelle à la commune

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Jean-Christophe LEYMARIE, propriétaire de la parcelle section E numéro 1108, d'une superficie de 220 m2, en nature de pré, au lieu-dit le bourg, souhaite faire don de cette parcelle à la commune de PERPEZAC LE BLANC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée,

A l'unanimité (7 voix pour)

Considérant que cette parcelle située dans le bourg, permettra la jonction entre le parking de l'école et l'aire de Jeu,

Accepte l'offre de Monsieur Jean-Christophe LEYMARIE.

Dit que les frais d'acte seront prélevés au chapitre 62 du Budget 2022.

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Questions diverses.

- évolution copropriété bâtiment Durantie.

- travaux logement de droite : réunion avec les entreprises le vendredi 13/05 à 18h
Les travaux commenceront début juillet.

- réunion sur l'aire de jeux le mercredi 04/05 à 17h30 avec l'entreprise LASCAUX.

- un pylône concernant la téléphonie mobile sera installé en 2023 (demande faite par le Département).

- réunion avec Monsieur MINIER du Département et le Troglo Village pour signer une convention afin d'installer la fibre dans le privé le 17/05.

- réunion avec Monsieur BACH (villes et villages fleuris) pour adhésion

- conseil de développement

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 22h.

La Mairie vous informe que les registres des actes administratifs sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture et que des copies peuvent vous être transmises sur simple demande.

Affiché le 23/05/2022